

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION

A MONSIEUR PHILIPPE VERGNAUD

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**POUR LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020**

Direction Ressources - Secrétariat des
assemblées
N° 2020-A- 66

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2020 portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner le dossier de l'enseigne BENOCLÉ à Soyaux,

CONSIDERANT que l'arrêté susvisé désigne Monsieur le Président de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, établissement public de coopération intercommunale dont est membre la commune d'implantation ou son représentant,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur Philippe VERGNAUD pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême à la commission départementale d'aménagement commercial du jeudi 17 décembre 2020,

ARRETE

Article 1^{er} – Monsieur Philippe VERGNAUD, conseiller délégué, membre du bureau de GrandAngoulême, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération, en mes lieu et place, à la commission départementale d'aménagement commercial du jeudi 17 décembre 2020.

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur Philippe VERGNAUD et à Monsieur le directeur général des services.

Angoulême, le 11 décembre 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **11/12/2020**
Publié ou notifié,
Le **11/12/2020**